

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le vendredi 13 août 2010, à 20 h, à la salle du conseil au 6201, chemin de l'Île.

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé et Francis Michaud et mesdames les conseillères Marie-Paul Bourassa et Louise Newbury formant quorum sous la présidence de monsieur, Gilbert Delage, maire.

1. Ouverture de la session

L'ouverture de la session est faite à 20 h 03 par monsieur Gilbert Delage.

2. Vérification du quorum

Le quorum est constaté à 20 h 03 avec quatre membres présents.

3. Adoption de l'ordre du jour

Arrivée de Monsieur Charles Méthé à 20 h 07.

10.08.13.01

Monsieur Charles Méthé propose l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants : point 9.8 VTT, 9.9 Activité à la Fête du Travail, 9.10 Charte du ciel étoilé, 10.2 Demande de permis de Monsieur Régis Tremblay pour l'agrandissement du bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 2 juillet 2010

10.08.13.02

Monsieur Gilbert Delage propose l'adoption du procès-verbal de la session régulière du 2 juillet 2010.

Adoptée à l'unanimité

Un addenda sera fait à l'entente faite avec la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs concernant le mobilier de l'Église et du presbytère à savoir :

«Si la Municipalité n'a plus besoin de quelques effets mobiliers se trouvant dans l'église et le presbytère au moment de leur acquisition, elle doit les céder à la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs».

5. Suivis au procès-verbal

Madame Linda Newbury et Messieurs Marc et Normand Newbury ne sont plus d'accord avec la description des parcelles de terrain à échanger. Il leur a été demandé de nommer une personne pour négocier et signer l'entente avec la municipalité.

Suivant un avis pris auprès du poste de services de Cacouna du Ministère des Transports du Québec, des ponceaux agricoles avec membrane ont été commandés pour refaire le fossé et une couche de terre sera mise le long du chemin pour élargir un peu le chemin et refaire le couvert végétal en bordure. Considérant la grosseur du fossé et de la quantité d'eau qui y coule au printemps, les membres du conseil suggèrent l'installation de ponceaux de 10 po sans membrane avec des unions en T avec grillage.

Les Chapiteaux Germain Dumont a été saisi de notre insatisfaction relativement à la qualité du chapiteau. N'ayant pas reçu de réponse de leur part, il leur a été demandé de reprendre le chapiteau dans les plus brefs délais.

Le CLSC a été avisé par lettre de la demande de la Municipalité pour que l'aménagement paysager prévu lors de la construction du dispensaire soit réalisé.

Dickner ne vend pas de panneaux de signalisation de dimension 5 po par 14 po, format utilisé par Hydro-Québec. Des demandes ont été envoyées à 3 autres entreprises qui réalisent des panneaux de signalisation.

Les propriétaires qui ont fait des demandes de permis ont été informés de la décision du conseil à leur endroit.

6. Rapport du Maire

Monsieur Gilbert Delage a réalisé 5 entrevues avec les médias sur la réparation et la cession des quais et sur le projet MADA. En ce qui concerne les quais, le Ministère des Transports du Québec et la Société des Traversiers du Québec devraient en devenir propriétaires.

7. Période de questions

Aucune personne présente.

8. Affaires en cours

8.1 Politique familiale

Madame Marie-Paul Bourassa fait rapport de l'évolution du travail sur l'élaboration de la politique familiale. Le document serait prêt pour la session du conseil d'octobre. Une consultation publique sera faite par la municipalité après le dépôt du document au conseil. Un premier jet est demandé pour le 15 septembre.

Le camp de jour s'est terminé le 11 août. Un bilan sera rédigé par le comité organisateur et sera remis à la municipalité.

8.2 Projet de règlement numéro 133.2 : Règlement relatif aux colporteurs, aux vendeurs itinérants et à d'autres activités de commerce

10.08.13.03

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec*;

ATTENDU les pouvoirs accordés à la municipalité par La Loi sur les compétences municipales (c-47.1) permettant de règlementer entre autres, les activités de commerce itinérant;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné au Conseil en date du 14 mai 2010 ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité juge approprié d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité:

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Paul Bourassa

APPUYÉ PAR : Monsieur Gilbert Delage

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 133.2 : *Règlement relatif aux colporteurs, aux vendeurs itinérants et à d'autres activités de commerce.*

Adoptée à l'unanimité

8.3 Vente de l'École Fraser : Établissement d'un prix

À la suite de la réception de quelques soumissions à bas prix, il est demandé de faire part à l'agent immobilier de ne pas donner suite à des offres inférieurs à un certain niveau.

8.4 Participation de la Municipalité au comité de coordination pour la mise en place d'un système d'évacuation médicale d'urgence et de transport scolaire

10.08.13.04 Considérant que lors d'une assemblée publique tenue le 16 juillet 2010 sur le projet de desserte de l'île à marée basse, un comité de coordination pour la mise en place d'un système d'évacuation médicale d'urgence et de transport scolaire a été créé et identifiant la municipalité comme participant souhaité ;
Considérant qu'il y a lieu que la municipalité s'implique ;

Madame Louise Newbury propose que la Municipalité accepte la présidence du comité de coordination pour la mise en place d'un système d'évacuation médicale d'urgence et de transport scolaire et que son représentant soit monsieur Gilbert Delage.

Adoptée à l'unanimité

8.5 Renonciation de la Municipalité de devenir propriétaire des quais si le Gouvernement du Québec s'en porte acquéreur

10.08.13.05 Considérant que le Gouvernement du Québec par le Ministère du Transport du Québec ou par la Société des Traversiers du Québec se porterait acquéreur des quais de l'Île Verte et de la Municipalité de L'Isle-Verte ;
Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs avait déjà fait part au Ministère des Pêches et des Océans de son désir de se porter acquéreur des dits quais ;

Monsieur Charles Méthé propose que la municipalité fasse part au Ministère des Pêches et des Océans que dans l'hypothèse où le gouvernement du Québec se porte acquéreur des installations des deux quais fédéraux, la municipalité renonce à devenir propriétaire des dites installations.

Adoptée à l'unanimité

9. Affaires nouvelles

9.1 Demande au CLSC Rivières et Marées pour l'installation d'un ponton liant les deux entrées du dispensaire pour des raisons de sécurité routière

Monsieur Francis Michaud fait part du danger que représente le fossé entre les deux entrées du dispensaire. Les membres font mention que ceci fait partie de l'aménagement que le CLSC devait faire dans le cadre de la construction du nouveau dispensaire et que celui-ci a été avisé par lettre.

9.2 Modification au contrat de Monsieur Jean-Bernard Ouellet pour l'installation de panneaux d'information

10.08.13.06 Considérant que des travaux supplémentaires ont dû être faits par monsieur Jean-Bernard Ouellet pour la réalisation des panneaux d'information ;

Madame Louise Newbury propose que la Municipalité paie à monsieur Jean-Bernard Ouellet un montant forfaitaire à définir pour les suppléments de travaux faits sur les panneaux d'information.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Nouveau site Internet : Nomination d'une personne à la direction artistique pour la conception du site

10.08.13.07 Considérant que pour la réalisation du futur site Internet de la Municipalité il est nécessaire d'avoir une personne responsable de la direction artistique qui travaillera avec le personnel de Conception Oznog ;

Madame Marie-Paul Bourassa propose que le conseil nomme Madame Dominique Fraser comme personne agissant à titre de responsable de la

direction artistique dans le cadre de la réalisation du nouveau site Web de la municipalité et que ce travail soit réalisé à titre bénévole.

Adoptée à l'unanimité

9.4 Achat d'une batterie pour les fins de sécurité publique et d'urgence.

10.08.13.08

Considérant qu'une batterie a dû être achetée pour procurer du courant au chapiteau pour la tenue d'activités ;

Considérant qu'il y a lieu de conserver cette batterie pour les besoins de la Municipalité en matière de sécurité civile et d'urgence pour le bureau municipal ;

Monsieur Charles Méthé propose que le conseil entérine l'achat fait par Monsieur Gilbert Delage d'une batterie qui pourra servir à des fins de sécurité civile et d'urgence pour le bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité

9.5 Ouverture de poste : employé de voirie

10.08.13.09

Considérant que l'employé de voirie, Monsieur Gaétan Belzile, a signifié au directeur général qu'il terminera son contrat à la fin de la présente année ;

Considérant que Monsieur Belzile est disposé à faire la formation de la personne qui sera sélectionnée ;

Monsieur Gilbert Delage propose que la Municipalité procède immédiatement à une ouverture de poste pour les postes d'employé de voirie et de préposé à l'entretien des bâtiments en précisant que les deux postes peuvent être cumulés par la même personne.

Adoptée à l'unanimité

9.6 Plan d'immobilisations 2010-2013

10.08.13.10

Considérant que le programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) finance la réalisation de travaux sur les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles et les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ;

Considérant qu'il y a lieu de faire une programmation des travaux pour chacune des années du programme ;

Monsieur Gilbert Delage propose que le conseil adopte la programmation suivante des travaux pour le programme TECQ :

Année	Site	Travaux
2010	Bibliothèque et salle multifonctionnelle	Décontamination du sous-sol ; Démolir et refaire la fondation ; Isolation intérieur et extérieur du sous-sol ; Isolation de la toiture Coûts estimés : 200 000 \$
2011	Presbytère	Isolation de la remise arrière ; Changement de la porte conduisant à la remise ; Isolation de la cave par l'intérieur ; Corriger l'échangeur d'air ; Installation de chauffage dans la cave ; Drainage à 3 pieds Coûts estimés : 15 000 \$
2012	École Michaud	Isolation de la toiture par l'extérieur et pose de nouveaux bardeaux Coûts estimés : 40 000 \$
2013	Centre de tri	Agrandissement du bâtiment ; Ajout et changement d'équipements; Coûts estimés : 100 000 \$

Adoptée à l'unanimité

9.7 Demande de fourniture d'équipements pour les services de santé au CLSC Rivières et Marées

- 10.08.13.11** Considérant les périodes quotidiennes d'isolement de l'île avec la terre ferme ;
Considérant la nécessité d'avoir certains équipements pour permettre des diagnostics médicaux plus précis avec des médecins à distance ;

Monsieur Charles Méthé propose que le conseil demande au CLSC Rivières et Marées procure au dispensaire les équipements permettant la «télémédecine» avec un médecin au Centre hospitalier de Rivière-du-Loup, et le monitoring cardiaque et que soit établi avec le personnel infirmier un protocole d'utilisation des équipements et la pharmacologie afférente.

Adoptée à l'unanimité

9.8 VTT

Il est constaté qu'il y a beaucoup plus de VTT sur l'île cette année et particulièrement dans des milieux fragiles comme la plage et les battures. Il y a une autorisation particulière pour la circulation en VTT sur les chemins de l'île et il ne faudrait pas la perdre en raison du comportement de certains utilisateurs.

- 10.08.13.12** **Monsieur Gilbert Delage propose** que la Municipalité envoie une lettre aux propriétaires pour rappeler que le VTT à l'île est un véhicule de promenade et non pas un outil de loisir avec lequel on circule sur la plage et sur les battures et que le port du casque est obligatoire.

Adoptée à l'unanimité

9.9 Activité à la Fête du Travail

Monsieur Charles Méthé informe les membres du conseil de la tenue d'une activité sur le site du Phare le 5 septembre dans le cadre de la fête de la Société Inter-Rives. Cette activité est un concours de sculptures éphémères faits à partir du bois de grève se trouvant sur la grève du phare.

9.10 Charte du ciel étoilé

Monsieur Charles Méthé fait part de l'existence d'une Charte du ciel à Lac Mégantic et que la municipalité pourrait s'en inspirer pour proposer aux propriétaires ayant des éclairages extérieurs à forte diffusion des modifications à apporter à leur éclairage.

- 10. 08.13.13** **Monsieur Gilbert Delage propose** que Monsieur Charles Méthé rédige une lettre à l'attention des propriétaires ayant de l'éclairage extérieur à forte diffusion des modifications à apporter à leur éclairage.

Adoptée à l'unanimité

10. Rapport du comité consultatif d'urbanisme

10.1. Demande de dérogation mineure de Monsieur Régis Tremblay, 414, chemin du Bout-d'en-Bas

- 10. 08.13.14** Considérant la demande de dérogations mineures demandées par Monsieur Régis Tremblay pour permettre l'agrandissement du bâtiment principal et une pente de toit inférieure à la partie existante au bâtiment principal situé au 414, chemin du Bout-d'en-Bas ;
Considérant que les requérants ont acquitté les frais requis à la dite demande ;
Considérant la recommandation positive du CCU ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil accepte la demande de dérogation mineure par Monsieur Régis Tremblay pour permettre l'agrandissement du bâtiment principal et une pente de toit inférieure à la partie existante au bâtiment principal situé au 414, chemin du Bout-d'en-Bas.

Adoptée à l'unanimité

10.2. Demande de permis de Monsieur Régis Tremblay pour l'agrandissement du bâtiment principal, 414, chemin du Bout-d'en-Bas

- 10. 08.13.15** Considérant la demande de permis déposée par Monsieur Régis Tremblay pour permettre l'agrandissement du bâtiment principal, situé au 414, chemin du Bout-d'en-Bas ;
Considérant qu'il s'agit d'un agrandissement et que le nombre de chambres peut avoir un impact sur la conformité des installations septiques ;
Considérant la recommandation positive du CCU ;
Madame Louise Newbury propose que le conseil accepte la demande de permis déposées par Monsieur Régis Tremblay pour permettre l'agrandissement du bâtiment principal, situé au 414, chemin du Bout-d'en-Bas sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et des installations septiques et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.3. Demande de permis de Monsieur Bruno Fortin pour la construction d'un bâtiment secondaire, 3701, chemin de l'Île

- 10. 08.13.16** Considérant la demande de permis déposée par Monsieur Bruno Fortin pour la construction d'un bâtiment secondaire de 12 pi par 18 pi dans le secteur nord de l'Île au 3701, chemin de l'Île ;
Considérant la recommandation positive du CCU ;
Madame Louise Newbury propose que le conseil accepte la demande de permis déposées par Monsieur Bruno Fortin pour la construction d'un bâtiment secondaire de 12 pi par 18 pi dans le secteur nord de l'Île au 3701, chemin de l'Île, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.4. Demande de permis de Monsieur François Dionne pour le déplacement et la rénovation d'un bâtiment secondaire, 4202, chemin de l'Île

- 10. 08.13.17** Considérant la demande de permis déposée par Monsieur François Dionne pour le déplacement et la rénovation d'un bâtiment secondaire situé au 4202, chemin de l'Île ;
Madame Louise Newbury propose que le conseil accepte la demande de permis déposée par Monsieur François Dionne pour le déplacement et la rénovation d'un bâtiment secondaire situé au 4202, chemin de l'Île, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

11. Rapport des comités (représentants municipaux)

11.1. Circuit touristique – Louise Newbury

Aucun rapport.

11.2. Corporation de développement et de gestion touristique - Charles Méthé

Les panneaux d'affichage ont été modifiés pour donner une allure de verre dépoli.

11.3. Société Inter-Rives – Gilbert Delage

11.3.1 Demande de l'assemblée générale de la Société Inter-Rives pour l'organisation d'une journée de consultation sur le transport à l'Île Verte

Lors de l'assemblée générale de la Société Inter-Rives, une demande a été formulée à l'endroit de la municipalité pour qu'elle planifie «(de planifier) une réflexion et une consultation sur l'ensemble du transport collectif incluant le transport inter rives». Le conseil prend acte de la demande de l'assemblée générale.

11.3.2 Demande à la Société Inter-Rives pour qu'elle modifie son mandat afin que la SIR puisse intégrer les divers modes de transport

10.08.13.18 Considérant la nécessité d'avoir une harmonisation entre les divers modes de transport sur l'île, terrestre, maritime et aéroporté ;

Monsieur Gilbert Delage propose que le conseil demande à la Société Inter-Rives de l'Île Verte qu'elle modifie les objets de sa mission afin qu'elle puisse travailler de concert avec tous les acteurs à l'intégration des opérations des divers modes de transport.

Adoptée à l'unanimité

11.4. Corporation des Maisons du Phare - Louise Newbury

La Corporation préparera un nouveau devis des travaux à réaliser en tenant compte des confirmations des subventions.

11.5. Culture et loisirs / Bibliothèque – Marie-Paul Bourassa

10.08.13.19 **Monsieur Charles Méthé propose** une motion de félicitations pour les organisatrices des «Mardis de la culture».

Adoptée à l'unanimité

Madame Marie-Paul Bourassa fait rapport des activités de la Corporation de la Culture et des Loisirs. Le comité a été beaucoup sollicité pour des propositions d'activités venant d'individus : ex. organisation de soirées de danse et de cinéma et emprunt d'équipements pour ces occasions et sculptures éphémères. L'organisation de soirées de danse et cinéma a été refusée et le demandeur a été orienté vers la Corporation des Maisons du Phare puisque les activités se tiendraient sur le site.

Madame Bourassa informe les membres du conseil de la démission de Madame Michelle Gresse comme présidente et membre du conseil d'administration et de monsieur Marcel Sirois comme vice-président et membre du conseil d'administration.

11.6. Affaires familiales et des aînés - Marie-Paul Bourassa

Point traité précédemment.

11.7 Comité des quais – Gilbert Delage, Francis Michaud

Aucun rapport.

12. Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport au conseil

13. Trésorerie

13.1 Adoption des dépenses du mois

10.08.13.20 **Monsieur Gilbert Delage propose** l'adoption des dépenses du mois qui sont en annexe au montant de 24 392,00 \$

Adoptée à l'unanimité

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie

avoir les liquidités nécessaires au compte 2402 sous réserve des crédits nécessaires aux postes concernés suite à l'acceptation des transferts de poste.

Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

14. Correspondance

Une liste complète de la correspondance reçue est déposée.

15. Affaires diverses

15.1 Feux en plein air

10.08.13.21 Considérant l'absence de pluies depuis plusieurs semaines ;
Considérant le niveau de danger extrême que cela représente ;
Monsieur Gilbert Delage propose qu'un avis public soit émis signifiant que tout feu est interdit même dans les foyers extérieurs avec grillage et que des panneaux d'information à cet effet soient installés en haut de la Route du Quai-d'en-Bas, aux pointes de l'île, à la plage et au Phare.
Adoptée à l'unanimité

10.08.13.22 **Monsieur Charles Méthé propose** que Monsieur Bernard Gagnon soit nommé inspecteur des feux.
Adoptée à l'unanimité

16. Levée de l'assemblée

10.08.13.23 L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Gilbert Delage propose** la levée de l'assemblée à 23 heures.
Adoptée à l'unanimité

Gilbert Delage, Maire

Denis Cusson, Directeur général

Je, Gilbert Delage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.